

SOCIÉTÉ DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE L'UNIVERSITÉ

# Compte rendu Assemblée générale de la SOPHAU (Paris, 1er décembre 2001)

Liste des présents: C. Badel (Rennes), B. Beaujard (Tours), N. Belayche (Rennes), S. Benoist (Caen), A. Béranger-Badel (Paris 4), J.-M. Bertrand (Paris 1), J.-B. Bonnard (Littoral), J.-F. Breton (CNRS), C. Briand-Ponsard (Rouen), P. Brun (Tours), F. Cadiou (Rennes), J. Carabia (Limoges), J.-Y. Carrez-Maratray (Angers), A. Chankowski (Lille), J. Christien (Paris X), E. Collas-Heddeland (Mulhouse), A.-M. Collombier (Nancy), R. Compatangelo-Soussignan (Valenciennes), P. Cosme (Paris 1), J.-N. Corvisier (Arras), J.-C. Couvenhes (Tours), J.-M. David (Paris I), M. de Souza (Dijon), E. Deniaux (Paris X), J. Desanges (EPHE), J. Desmulliez (Lille), M. Dondin-Payre (CNRS), H. Duchêne(Dijon), F. Duyrat (Orléans), P. Ellinger (Reims), R. Etienne (Institut), G. Fabre (Pau), A. Fennet (Paris X), J. France (Nancy), P. Fröhlich (Paris I), D. Gondicas (Littoral), A. Gonzales (Besançon), J.-P. Guilhembet (ENS Lyon), M.-L. Haack (Artois), C. Hugoniot (Tours), H. Inglebert (Paris X), A. Jacquemin (Strasbourg), P. Jaillette (Lille), MP. Jost (Paris X), Y. Lafond (Artois), J.-L. Lamboley (Grenoble), S. Lefebvre (Paris I), P. Le Roux (Rennes), B. Lion (Paris 1), J.-P. Martin (Paris 4), G. Miroux (Orléans), M. Molin (Angers), T. Piel (Nantes), I. Ratinaud (Grenoble), N. Richer (Strasbourg), O. Rouault (Lyon 2), A. Sartre-Fauriat (Clermont), M. Sartre (IUF), E. Scheid (Paris XIII), A. Schnapp-Gourbeillon (Paris VIII), P. Schneider (Artois), L. Seve (Paris X), M. Seve (Metz), P. Sineux (Caen), E. Soler (Rouen), A. Tourraix (Le Mans), J.-P. Vallat (Paris 7), A. Vigourt (Paris IV), F. Villeneuve (ENS Ulm), A. Wittenburh (Picardie), C. Wolff (Lyon 3)

Liste des excusés: J. Andreau (EHESS), M. Bats (Paris I), M.-F. Baslez (Paris 12), B. Cabouret (Avignon), O. de Cazanove (Paris I), N. de Chaizemartin (Paris 4), F. Chausson (Paris X), M. Coudry (Mulhouse), S. Crogiez (Rouen), S. Demougin (CNRS; EPHE), M. Drew-Bear (Lyon), T. Drew-Bear (CNRS), J. Elayi (CNRS), S. Estienne (Amiens), H. Guiraud (Toulouse), M.-O. Haddad-Charles (Lyon 2), C. Hamdoune (Montpellier), C. Hoet-Van Cawenberghe (Lille), X. Lafon (Aix), L. Lamoine (Clermont-Ferrand), A. Laronde (Paris IV), B. Legras (Paris I), M.-C. L'Huillier (Le Mans), N. Moine (Reims), Y. Morizot (Paris X), E. Perrin-Saminadayar (St-Etienne), F. Prost (Rennes), B. Rémy (Grenoble), D. Roman (Montpellier), Y. Roman (Lyon 2), D. Rousset (ENS), J. M. Salamito (Strasbourg), P. Schmitt-Pantel (Paris I), V. Sebillotte (Paris I), W. Van Andringa (Amiens)

La séance ouvre à 9h50.

1) Stéphane Benoist, trésorier, présente le compte-rendu financier. Le bilan est bon, mais il faut néanmoins rester prudent dans les dépenses. Les chiffres sont gonflés par le fait que les recettes et dépenses liées au Congrès de Rome transitent par le compte de la SOPHAU.

## **BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2001**

## **SOMMES DISPONIBLES AU 1/12/00**

C.C.P
Livret A
TOTAL
RECETTES
18 cotisations à 150 Fr. au titre de l'année 1999
3 cotisations à 100 Fr. au titre de l'année 1999
61 cotisations à 150 Fr. au titre de l'année 2000
5 cotisations à 100 Fr. au titre de l'année 2000
1 cotisation à 200 Fr. au titre de l'année 2000
144 cotisations à 150 Fr. (dont 11 nouvelles adhésions) au titre de l'année 200121 600 Fr.
14 cotisations à 100 Fr. (dont 9 nouvelles adhésions) au titre de l'année 20011400 Fr.
1 cotisation à 150 Fr. au titre de l'année 2002
1 cotisation à 100 Fr. au titre de l'année 2002
SOUS-TOTAL DES COTISATIONS36 100 Fr.
SOUS-TOTAL DES COTISATIONS36 100 Fr.  Intérêts capitalisés du Livret A
Intérêts capitalisés du Livret A
Intérêts capitalisés du Livret A
Intérêts capitalisés du Livret A
Intérêts capitalisés du Livret A
Intérêts capitalisés du Livret A
Intérêts capitalisés du Livret A
Intérêts capitalisés du Livret A       1019, 29 Fr.         Versements pour le voyage à Rome (congrès mai 2001)       138 750, 00 Fr.         TOTAL DES RECETTES       175 869, 29 Fr.         DÉPENSES       488, 15 Fr.
Intérêts capitalisés du Livret A       1019, 29 Fr.         Versements pour le voyage à Rome (congrès mai 2001)       138 750, 00 Fr.         TOTAL DES RECETTES       175 869, 29 Fr.         DÉPENSES       488, 15 Fr.         Dîner du bureau (1/12/00)       1120, 00 Fr.
Intérêts capitalisés du Livret A       1019, 29 Fr.         Versements pour le voyage à Rome (congrès mai 2001)      138 750, 00 Fr.         TOTAL DES RECETTES       175 869, 29 Fr.         DÉPENSES       488, 15 Fr.         Dîner du bureau (1/12/00)       1120, 00 Fr.         Frais de secrétariat (dont 9108 Fr. pour le tirage de l'annuaire)       19 271, 70 Fr.
Intérêts capitalisés du Livret A       1019, 29 Fr.         Versements pour le voyage à Rome (congrès mai 2001)       138 750, 00 Fr.         TOTAL DES RECETTES       175 869, 29 Fr.         DÉPENSES       488, 15 Fr.         Dîner du bureau (1/12/00)       1120, 00 Fr.         Frais de secrétariat (dont 9108 Fr. pour le tirage de l'annuaire)       19 271, 70 Fr.         Frais de déplacement des membres du bureau       840, 00 Fr.
Intérêts capitalisés du Livret A       1019, 29 Fr.         Versements pour le voyage à Rome (congrès mai 2001)      138 750, 00 Fr.         TOTAL DES RECETTES      175 869, 29 Fr.         DÉPENSES      488, 15 Fr.         Dîner du bureau (1/12/00)      120, 00 Fr.         Frais de secrétariat (dont 9108 Fr. pour le tirage de l'annuaire)      19 271, 70 Fr.         Frais de déplacement des membres du bureau      840, 00 Fr.         Frais de tenue du compte C.C.P.      10, 50 Fr.
Intérêts capitalisés du Livret A       1019, 29 Fr.         Versements pour le voyage à Rome (congrès mai 2001)       138 750, 00 Fr.         TOTAL DES RECETTES       175 869, 29 Fr.         DÉPENSES       488, 15 Fr.         Dîner du bureau (1/12/00)       1120, 00 Fr.         Frais de secrétariat (dont 9108 Fr. pour le tirage de l'annuaire)       19 271, 70 Fr.         Frais de déplacement des membres du bureau       840, 00 Fr.

TOTAL DES DÉPENSES ......174 935, 26 Fr.

SOLDE POSITIE	934	. 03	Fr.
SOUTH LOSITIE		, v.	1.1

#### **SOMMES DISPONIBLES AU 30/11/01**

TOTAL ......114 873, 75 Fr. soit 17 512, 39 Euros

Les cotisations 2002 (23 euros pour les titulaires et 15 euros pour les non-titulaires) doivent être réglées exclusivement en euros,

les chèques devant être libellés à l'ordre de la SOPHAU, CCP Paris 1807 52 A et adressés à Yves Lafond (133, rue Saint-Dominique, 75007 Paris).

L'année 2001 fut lourde pour les finances de la SOPHAU. L'augmentation importante des sommes gérées par la société est due à l'organisation du congrès de Rome, le compte courant ayant accueilli les versements des membres se rendant à Rome et ayant réglé les principales factures (Nouvelles Frontières, buffet à la Place Navone, dîner du samedi soir). Pour mémoire, les recettes et dépenses sont passées en deux ans de 38 863,58/25 360,57 Fr. à 175 869,29/174 935,26 Fr.

Toutefois, l'équilibre est obtenu de justesse (solde positif inférieur à 1000 Fr). En effet, la progression des dépenses (Congrès de Rome, report du règlement des frais de tirage de l'annuaire 2000) n'a pas été compensée par un maintien des cotisations. Comme toujours, celles-ci sont en baisse une année sans annuaire. Tous versements confondus sur les deux années 2000-2001, nous avons 230 cotisations réglées en 2000 pour 173 cette année.

Nous constatons une grande stabilité de nos dépenses, en excluant le report de l'annuaire et le solde négatif attendu pour le congrès de Rome.

J.-M. David signale que le congrès de Rome a été déficitaire, comme prévu, mais que ce déficit aurait été encore plus grand si l'Ecole Française de Rome n'avait pas apporté sa précieuse collaboration ; qu'elle en soit encore chaleureusement remerciée.

Le président demande un vote pour donner quitus au trésorier :

Non (Abstention 1

Oui

unanimité

Le trésorier propose que dans le cadre du passage à l'euro, les cotisations soient désormais de 23 euros pour les titulaires et de 15 euros pour les non-titulaires.

Le président demande un vote pour ratifier cette décision :

Non 0 Abstention 0 Oui unanimité

### 2) Rapport d'activité du président pour 2001.

# La réforme du Capes

En mai, à Rome, des propositions ont été retenues, puis discutées le 14 mai 2001 aves les bureaux des trois autres périodes. Il s'agissait pour l'écrit de maintenir une dissertation en histoire, sur les anciennes questions de l'Agrégation, ce qui aurait permis une rotation régulière des périodes. Pour l'oral, trois épreuves

auraient été maintenues : une épreuve professionnelle, un commentaire de document et une leçon portant sur

20 thèmes liés au programme du Secondaire.

Au cours de l'été, M. Dorel, président du jury du Capes a réuni son jury et a fait des propositions légèrement différentes pour l'oral. Il souhaite que la leçon porte sur les deux questions nouvelles de l'Agrégation, élargies. Lors de sa conférence de presse du 18 octobre 2001, le ministre annonce que les épreuves du Capes doivent maintenir l'équilibre entre les quatre périodes de l'histoire (cf. http://www.education.gouv.fr/actu). Le programme de l'écrit doit correspondre aux deux anciennes questions de l'Agrégation. L'oral reste encore un peu flou. Les quatre associations d'historiens ont donc fait une autre proposition :

« Nous préfèrons donc revenir à notre proposition du 14 mai 2001 en restant ferme sur deux principes :

- les quatre périodes de l'Histoire doivent être représentées à l'oral de façon égale,

- l'oral de culture générale doit faire l'objet d'un programme comprenant des thèmes

suffisamment vastes tenant compte des programmes du second degré (Collèges et Lycées).

Nous avions envisagé une vingtaine de thèmes renouvelés partiellement chaque année. Ce nombre est peut-être difficile à gérer dans la pratique. Il peut être réduit. On peut par exemple imaginer 8 questions générales : deux par périodes, tenant compte de la chronologie et des aires géographiques.

En ce qui concerne la nature de l'épreuve, nous sommes prêts à nous rallier à la proposition de

Monsieur l'Inspecteur général Dorel, d'une leçon s'appuyant sur quelques documents »

Les quatre périodes devraient être traitées à égalité à l'oral ; deux thèmes par période seraient proposés, en relation avec les programmes du Secondaire, tenant compte des aires géographiques et des périodes chronologiques. L'oral serait constitué d'une leçon s'appuyant sur quelques documents. Ce nouveau Capes serait mis en application pour 2003 ; il faut attendre l'arrêté, qui précisera en particulier les modalités de l'oral.

J.-M. David confirme à M. Molin que les questions d'écrit changeront tous les ans, et à J. Desmulliez que la date de l'écrit est maintenue en mars.

### Le mastaire

Destiné à clore le cursus de la formation des maîtres, qui n'avait pas de sanction académique, il permettrait aux Universités d'intervenir tout au long des études jusqu'à une sanction finale par un grade universitaire. Cette idée proposée à Dijon en 1999, a été reprise par le ministre, la CPU ... Les discussions sont en cours, il n'y a pas encore urgence, mais cette situation nous permet de faire des propositions constructives. Le 9 novembre 2001, les historiens, les philosophes, les lettres classiques et les italianistes se sont réunis pour faire des propositions concrètes, dans une lettre destinée à Mme Demichel :

« Les associations de spécialistes soussignés se sont mises d'accord sur les principes suivants qui doivent déterminer la mise en place du mastaire dans le cadre de la rénovation de la formation des enseignants;

Le mastaire qui doit sanctionner la formation des enseignants doit leur permettre :

- d'enseigner à l'étranger et donc de bénéficier d'un diplôme reconnu en Europe,

- de recevoir une validation universitaire des acquis disciplinaires obtenus dans le acdre de la formation continue, en y ajoutant, si nécessaire, des enseignements complémentaires.

- de poursuivre des études doctorales. Le mastaire serait ainsi pris en compte pour l'inscription en DEA et l'intégration dans les CIES.

Il doit reposer sur l'acquisition de compétences complémentaires en langues vivantes et d'unités de valeur disciplinaire du niveau de la maîtrise dont l'enseignement et le contrôle relèvent de l'Université. leur nombre, leur volume et leurs contenus sont définis par l'Université en fonction des acquis antérieurs des

La délivrance du mastaire relève de jurys universitaire comprenant également des enseignantschercheurs des IUFM, sous la responsabilité de l'Université.

Ces associations souhaitent participer aux discussions qui accompagnent la mise en place de ce diplôme. »

Le mastaire serait un diplôme professionnel mais aussi une autre voie d'accès aux écoles doctorales.

P. Brun assistera à la réunion du CNESER le 10 décembre 2001 pour évoquer le Mastaire. Il rappelle que ce dernier s'intègre dans le cadre du 3 / 5 / 8. Il s'agit en particulier de mettre en place les mastaires professionnels, après 5 ans, soit après le Capes pratique. Or les Universités n'interviennent pas lors de la seconde année du Capes; elles doivent s'investir dans la formation des maîtres. Or les scientifiques ne s'intéressent pas à ce problème, alors que les mastaires seront prévus globalement. Il ne faut pas attendre de soutien de leur part. Quelle reconnaissance aura le mastaire si les Universités n'apparaissent pas ? J.-M. David rappelle qu'il faut absolument un investissement des Universités.

Mr. Sève rappelle qu'une base existe, une formation en 100 h en maîtrise. Mais quelle articulation peut exister avec la recherche? car 100 h théoriques ne suffisent pas pour fournir une initiation à la recherche. Le mémoire professionnel ne peut pas être assimilé au mémoire de maîtrise, et ne peut pas être abandonné.

P. Brun rappelle que la seconde année de l'IUFM est validée par un institut universitaire. Le ministre peut donc penser que l'IUFM a vocation à donner un mastaire. Or l'IUFM ne souhaite pas que des enseignants spécialisés

entrent dans cette formation. Se pose aussi le problème des relations avec les cursus étrangers.

M. Sartre souligne qu'il y a quelque temps les universitaires intervenaient en seconde année dans le cadre de modules, et ont aussi vocation à jouer un rôle dans la formation des maîtres d'école. Lui-même se souvient avoir siégé dans le cadre du mémoire professionnel.

J.-M. David dit qu'il est impossible d'exiger deux mémoires, l'un professionnel et l'autre de maîtrise.

M. Sève pense que l'on pourrait donner des sujets de mémoire professionnels moins théoriques, et davantage tournés vers la recherche. De plus, il rappelle qu'en Allemagne, les enseignants sont bivalents ; certes en France ils sont professeurs d'histoire et de géographie, mais dans les autres pays la situation est différente, et se posera donc le problème de l'harmonisation européenne. D'autre part, il faut noter que les meilleurs étudiants se tournent de plus en plus vers le professorat des écoles.

A. Béranger-Badel demande quelle situation sera faite aux étudiants ayant déjà la maîtrise et qui passeront le

capes, dans le cadre du mastaire.

J.-M. David pense qu'ils pourraient bénéficier d'une formation allégée.

G. Miroux indique qu'il faut négocier avec les directeurs des IUFM, pour mettre au point avec eux un projet cohérent.

J.-M. David souligne que cette collaboration est nécessaire.

J.-L. Lamboley rappelle que le mastaire devra être assimilé au Second cycle.

Un vote a lieu sur la rapport d'activité:

Non 0 Abstention 1

Oui unanimité

#### 3) La candidature des non-titulaires

Le président propose les noms des non-titulaires candidats

P. Blaudeau (Membre de l'EFRome), H. Bru (ATER à Rennes), L. Graslin (Allocataire à Tours), C. Lebailly (PRAG à Reims), François Romanacce (Allocataire Paris 10), M. Susplugas (ATER au Havre), N. Tran( PRAG à Rouen), S. Lebreton (ATER à Angers), R. Bertolino (Chargé de cours après avoir été ATER à Nantes).

## La liste est mise au vote:

Non 0

Abstention 0

Oui unanimité

#### 4) Questions diverses

# La journée de printemps

H. Duchêne propose qu'elle ait lieu le samedi 8 juin à Paris; elle porterait sur les conditions de la recherche, sur la mise en place des Maisons des Sciences de l'Homme, les écoles doctorales, les équipes ... Il s'agirait de confronter les expériences.

M. Sève estime en effet que le cadre des écoles doctorales est bien flou, et qu'elles sont pas traitées de façon identique dans toutes les universités. Un bilan est donc utile, qui pourrait utiliser les résultats d'un

questionnaire.

M. Dondin-Payre demande que les équipes CNRS ne soient pas oubliées.

J.-L. Lamboley souhaite que soit évoquée la place du DÊA dans le cadre de l'Europe, car il s'agit d'une spécialité française, qu'il faut comparer avec les expériences européennes.

## Les langues anciennes

J.-M. David signale qu'à la suite du colloque du 25 octobre, le ministère valorise à l'heure actuelle l'enseignement du grec et du latin, en Troisième, et en Seconde avec une option Grand débutant.

D'autre part, J.-M. David signale que les associations européennes de lettres classiques ont convié la Sophau à se joindre à elle dans le cadre de l'association Eurosofia.

- N. Belayche pense qu'il faut faire connaître notre position sur les langues anciennes aux autres périodes historiques, qui n'en comprennent pas toujours l'utilité.
- M. Dondin-Payre signale par ailleurs qu'il n'y a pas toujours la possibilité pour les élèves de suivre un enseignement de latin, faute d'enseignants, et J. Carabia mentionne la suppression d'un enseignement de latin jugé trop compliqué à géré et trop onéreux.
- H. Duchêne signale que le ministère aide depuis peu à la création de Licences associant historiens et littéraires ; des maquettes peuvent être élaborées.
- J.-M. Bertrand demande ce qui se passe pour l'étude des 4 périodes dans le cadre de cette licence, qui ne peut être considérée comme une Licence d'histoire; il faudrait plutôt placer cet enseignement en DEUG, pluridisciplinaire.
- F. Duyrat demande ce que deviennent les étudiants après cette Licence. D'autre part, J. Carabia pense que les étudiants qui n'ont pas fait de latin ne pourront pas entrer dans cette Licence.
- A. Schnapp signale qu'à Paris VIII, on a dû renoncer au Deug Histoire-Sociologie, qui ne répondait pas aux besoins des étudiants souhaitant passer les concours. Il faudrait peut-être réfléchir sur des concours associant histoire et lettres.

## Les ouvrages publiés dans le cadre des concours

- J.-M. David évoque les réactions reçues par la Sophau et suscitées par la parution du manuel de Y. Perrin, membre du jury de l'Agrégation. Il précise que la Sophau n'est pas un conseil de l'ordre, mais que ces réactions ne peuvent manquer d'être prises en compte.
- J.-M. David précise que dans un courrier, Y. Perrin rappelle que son contrat éditorial est antérieur à son entrée dans le jury, et que, dès que le thème a été défini, ce dernier a été immédiatement prévenu que le livre était en cours de publication. Ainsi que le souligne dans une lettre destinée au président du jury, C. Virlouvet, membre du jury d'oral, le thème a été élaboré par l'ensemble du jury après proposition de plusieurs cadres chronologiques. E. Deniaux, vice-présidente du jury, qui a lu l'essentiel de la lettre de C. Virlouvet, rappelle que la publication tardive de la question mise au concours est due aux négociations avec le jury du Capes.

L'utilisation commerciale est le fait de la maison d'édition : c'est l'éditeur qui a changé le titre au dernier moment, et placé le papillon "Capes-Agrégation 2002-2003". Y. Perrin a obtenu que le papillon soit retiré, que le titre initial soit rétabli lors de la réimpression et que sa qualité de membre du jury soit ôtée de la publicité.

Un courrier du président du jury de l'agrégation, M. Jessenne, évoque le débat qui a eu lieu au sein de ce jury et qui a débouché sur la demande expresse faite aux membres de celui-ci de « s'abstenir de publier des ouvrages décalquant le programme, ou dont le titre prêterait un rapprochement explicite avec le libellé du programme ». Les arguments d'Y. Perrin ont été pris en compte, et la composition du jury de l'Agrégation reste celle qui était initialement prévue. En outre, pour le futur, M. Jessenne a établi un projet de charte destiné aux membres des jurys de concours qui est lue à tous.

Le débat s'engage auquel participent notamment J. P. Vallat, G. Fabre, F. Villeneuve, A. Sartre et M. Sartre qui estime en particulier que dans de telles conditions, ce manuel risque de devenir le manuel officiel, même si cette pratique est plus ou moins courante en Histoire médiévale, moderne et contemporaine, comme le souligne P. Fröhlich.

En relation avec ce sujet, plusieurs autres points sont abordés :

- ' M. Sartre rappelle qu'implicitement les membres du jury s'obligent à ne pas faire la bibliographie d'Historiens et Géographes.
- A. Sartre évoque le refus de l'ancienne présidence du jury concernant la présentation du sujet par les membres du jury aux collègues de la Sophau, en particulier dans le cadre du Congrès de Rome. Certains la souhaitent (M. Sartre, F. Villeneuve). Mais J.-M. David signale que la participation des membres du jury à un débat risque d'entraîner des tensions, des discussions inutiles, des interprétations non souhaitables. P. Ellinger abonde dans ce sens, ainsi que M. Dondin-Payre.
- M. Sartre pense que les membres du jury devraient être autorisés à faire des conférences ; ils font cours dans leur universités respectives, ce qui les met mal à l'aise par rapport aux sujets qu'ils ne peuvent pas donner à leurs étudiants. Il admet qu'un spécialiste, membre du jury, puisse être autorisé à venir parler d'un point très précis dans d'autres universités. G. Fabre rappelle que J.-J. Becker autorisait les conférences dans les petites universités\_qui n'ont pas beaucoup de moyens.
- P. Brun pense que ce sujet est aujourd'hui rendu très sensible. L'accroissement de la pression éditoriale est accrue; mais la réforme du Capes entraînera sans doute une diminution de ces publications qui demandent beaucoup de travail à leurs auteurs pour une faible rentabilité matérielle. M. Sartre ajoute que la multiplication des manuels est d'un faible intérêt, car tous les collègues savent faire cours. Il vaudrait mieux susciter des travaux scientifiques autour du sujet mis au concours.
- J.-M. David indique que le débat a montré que l'assemblée était attachée aux règles de déontologie et notamment au fait que les membres des jurys d'oral doivent s'abstenir de publier des ouvrages en relation avec les programmes. Il souhaite qu'en tout état de cause ces publications soient de bonne qualité, qu'elles prennent la forme notamment de recueils d'articles inédits et que, pour ce faire, les presses universitaires soient davantage mises à contribution.

## 5) Election des membres du bureau

Sont sortants : S. Benoist, J.-M. David, H. Duchêne et E. Scheid.

Sont candidats: H. Duchêne, J. France, M. Jost et J.-L. Lamboley.

#### Le résultat des élections est :

J. France 71 voix
M. Jost 70 voix
H. Duchêne 65 voix
J.-L. Lamboley 64 voix
Vote nul 4

1

Ils sont tous les quatre élus.

Abstention

J.-M. David, président sortant, remercie tout le bureau pour sa collaboration, et en particulier S. Benoist et S. Lefebvre. E. Deniaux propose de remercier vivement J.-M. David, dont la présidence a été une réussite dans tous les domaines. L'assemblée applaudit chaleureusement.

Le nouveau bureau, composé de 9 membres, se réunit afin d'élire ses président, vice-président et trésorier.

- H. Duchêne est candidat à la présidence ; il est élu par 8 voix, H. Duchêne ne prenant pas part au vote.
- E. Deniaux est candidate à la vice-présidence : elle est élue par 8 voix, E. Deniaux ne prenant pas part au vote.
- Y. Lafond est candidat à la trésorerie : il est élu à l'unanimité.

NB: \* Nous vous rappelons que tout courrier adressé au secrétariat doit l'être fait à l'adresse suivante :

Sabine LEFEBVRE 23 mail des Houssières 92290 Chatenay-Malabry

01 41 13 85 92

slefebvr@univ-paris1.fr

ou

lefebvre.sabine@libertysurf.fr

\* Pour tous les membres, nouveaux et anciens, la <u>cotisation de 2002</u> peut être payée dès maintenant au trésorier :

Yves LAFOND

133, rue Saint-Dominique

75007 Paris

01 47 05 68 10

yves.lafond@gmx.de

Cette cotisation est de 23 euros pour les titulaires (Professeurs, Maîtres de conférences, PRAG, CNRS, EPHE, ...) et de 15 euros pour les non titulaires (AMN, ATER, AM et chargés de cours). Le chèque doit être étabil à l'ordre de la SOPHAU.

Pour la cotisation de 2001, elle doit désormais être payée en euros (22,87 euros pour les titulaires et 15,24 euros pour les non titulaires).

N'oubliez pas de nous signalez tout changement d'adresse postale ou électronique. Des courriers nous reviennent régulièrement et il est souvent difficile de découvrir l'adresse d'un collègue ayant déménagé. Vous risquez donc de ne pas recevoir toutes les informations fournies par la SOPHAII.

8